

Assurance vie : Ampli Mutuelle fait mieux que le Livret A... pour ses quelques mois d'existence



© master1305 - stock.adobe.com

En février dernier Ampli Mutuelle lançait un nouveau contrat d'assurance vie monosupport : Ampli Assurance Vie. La mutuelle a annoncé un rendement de 3,75% nets de frais de gestion. Donc juste au-dessus du Livret A après prélèvements sociaux. Sauf que...

Comme pour tous les nouveaux fonds en euros créés en 2023, Ampli Mutuelle frappe fort. Pour ses 11 mois d'existence, la mutuelle des indépendants et des libéraux annonce un taux annualisé à **3,75%** nets de frais de gestion. Une fois les cotisations sociales déduites, le taux passe à **3,15%**, supérieur à celui du Livret A. D'autant que le taux moyen de l'année 2023 du Livret A s'élève à 2,92%, étant à 2% entre le 1er janvier et le 1er février puis à 3% depuis cette date.

Un taux annualisé difficilement comparable

Mais attention, à l'image du contrat monosupport [Placement-direct Euro+](#) dont la rémunération sur quelques semaines atteint 4,10%, cette performance ne s'applique que sur une partie de l'année 2023 et ne peut donc pas réellement être **comparée à l'ensemble des taux annoncés**. C'est aussi le cas de Corum, dont le nouveau contrat d'assurance vie lancé en juillet, sert [un rendement annualisé à hauteur de 4,5%](#).

Sur l'ensemble des rendements déjà communiqués, en se bornant à comparer les rendements servis sur une année complète, la plus haute marche du podium revient toujours à La France Mutualiste. L'assureur affiche un [rendement net de frais à 3,70%](#), qui passe à 3,10% après déduction des cotisations sociales.

Top 3 de notre comparatif assurance vie

meilleurtaux Placement	Jusqu'à 2 000 € OFFERTS sur Meilleurtaux Liberté Vie
7ans PETIT PLACEMENT	Jusqu'à 300 € DE FRAIS de gestion offerts
monabanq	Jusqu'à 400 € OFFERTS sur Monabanq Vie

Aussi alléchant que soit son rendement, Ampli Assurance Vie n'est pas accessible à tous : « Ce contrat est réservé aux indépendants et professions libérales, ainsi qu'à leurs conjoints, enfants, petits-enfants... Les auto-entrepreneurs et mandataires sociaux sont concernés ». Par ailleurs le ticket d'entrée d'élève à 5 000 euros.